



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la forêt et du bois**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 9 janvier 2023 portant renouvellement de la commission régionale  
de la forêt et du bois d'Occitanie**

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code forestier, en particulier ses articles L113-2, D113-11 et D113-12 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R133-3 à R133-13 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juin 2017 portant composition de la commission régionale de la forêt et du bois, modifié par les arrêtés préfectoraux du 20 novembre 2020 et du 8 décembre 2021 .

VU les propositions de désignation des collectivités, des établissements publics, des organismes professionnels et des associations ;

VU la décision de la présidente du conseil régional Occitanie du 12 septembre 2016 de fixer à 5 le nombre de représentants des conseils départementaux, soit le maximum autorisé ;

VU l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 19 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de modification de la désignation des représentants du Centre régional de la propriété forestière du 18 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de modification de la désignation des représentants de la propriété forestière des particuliers du 18 avril 2023 ;

SUR proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE :

**Article 1er :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 janvier 2023 portant renouvellement de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) Occitanie est modifié en ce qui concerne l'actualisation les désignations suivantes :

**« Au titre du Centre régional de la propriété forestière :**

- Titulaire : Amaury de GARLARD, Président  
Suppléant : Yannick BOURNAUD, premier Vice-Président

**Au titre de la propriété forestière des particuliers :**

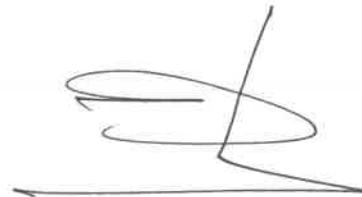
- Titulaire : Stéphane FOURY (FRANSYLVA Occitanie)  
Suppléant : Pierre ECLACHE
- Titulaire : Denis PIT ( FRANSYLVA Occitanie) - *Inchangé*  
Suppléant : Eric SIMON - *Inchangé* »

*Les autres dispositions de l'arrêté sont inchangées.*

**Article 2 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

- 4 JUIL. 2023



Pierre-André DURAND